

<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 29 août 2023</b>	
<b>Date de la convocation</b> : 22 août 2023	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 15 <b>Nombre de votants</b> : 13 Nombre de procuration : 1
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	<b>Présents</b> : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas
<b>Secrétaire de séance</b> : M. POYAUX Jean-Michel	<b>Absent(s)</b> : Mme JASMIN Emmanuelle donne pouvoir à M. BOURREAU Christian, Mme BONNEAU Emilie, Mme TISSERAND Sonia

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19/06/2023
- Restauration scolaire : tarif des repas 2023/2024 et règlement intérieur
- Reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2022/2023 à la CCPG
- Attribution de subvention
- Adhésion Association CIF-SP / Transport solidaire
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023 (D38.2023)**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2023.

**RESTAURATION SCOLAIRE - REVISION DES TARIFS 2023/2024 (D.39.2023)**

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la cantine pour la période 2022/2023 et rappelle que les tarifs de la restauration scolaire doivent être fixés pour la prochaine rentrée. Après en avoir délibéré, et conformément à la proposition de la Commission restauration scolaire du 24 août, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le prix de vente du repas pour la rentrée scolaire 2023/2024, comme suit :

-	Repas enfants	3,10 euros
-	Repas adultes	5,00 euros
-	Repas du personnel	3,50 euros

Le Conseil approuve l'augmentation du tarif de 30 centimes d'euros par repas qui représente un coût supplémentaire de 42 euros pour un enfant déjeunant tous les jours durant l'année scolaire. Monsieur le Maire précise que les denrées alimentaires ont subi une augmentation d'environ 36 % et que le prix unitaire du repas a lui, augmenté de 9,6 % ce qui a engendré un déficit de 58 578 euros contre 49 964 euros pour l'année scolaire précédente.

Le règlement intérieur n'ayant pas été modifié, il est reconduit pour la prochaine année scolaire ainsi que le recours à la diététicienne pour le suivi alimentaire.

Un point est fait sur le personnel, les effectifs et les travaux de réhabilitation de l'école.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la valorisation des biodéchets doit être mise en place. Une réunion sera programmée avec une personne ayant proposé un projet de gestion des déchets organiques du restaurant scolaire dans le cadre de sa formation de maître composteur.

**REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2022/2023 - SOLDE (D39.2023)**

Monsieur le Maire expose ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Considérant que la Commune de Viennay a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le 1er août 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année 2022/2023 soit 4 150 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires soit 4 150 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION – ASSOCIATION FOOTBALL CLUB VIENNAY GATINE (D41.2023)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents, la demande de subvention sollicitée par le nouveau Club de Football pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 400 euros à l'Association Football Club Viennay Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de la subvention, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

Il précise que l'Association a démarché des sponsors et que les dépenses sont à l'équilibre. Des dépenses à hauteur de plus de 2 000 euros ont été prises en charge par la Commune pour la remise en état des vestiaires et les contrôles obligatoires. La peinture pour le marquage du terrain ainsi que les charges d'eau, de gaz et d'électricité incomberont également à la Collectivité. Une convention a été établie avec le club.

**ADHESION ASSOCIATION CIF-SP TRANSPORT SOLIDAIRE (D42.2023)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la proposition de l'Association CIF-SP, solidaires entre les âges de mettre en place sur la Commune un service d'entraide citoyenne qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport.

Vu l'avis favorable de la Commission action sociale du 18 juillet 2023,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au dispositif transport solidaire présenté par l'Association CIF-SP
- s'engage à verser à l'association CIF-SP, solidaires entre les âges, le montant de la contribution annuelle, 30 euros par an – tarif 2023
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Une réunion d'information sera programmée au mois de septembre afin de présenter ce nouveau service à la population.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle le Concert de l'Ensemble « Le Festin d'Alexandre » qui aura lieu dans l'église le dimanche 1<sup>er</sup> octobre à 16h30.

La fête de l'Abeille et de la biodiversité organisée par l'Abeille du Poitou se déroulera le dimanche 15 octobre de 8 heures à 18 heures à la salle des fêtes.

La refonte du site Internet communal en partenariat avec la Communauté de Commune est également évoquée pour le début d'année prochaine.

Monsieur Thébault dresse le bilan des travaux du logement communal. Les délais ont été respectés. Le montant total des travaux du logement s'élève à 74 009 euros, dont 16 890,61 euros de réfection de toiture réalisés en 2022. Il reste des travaux de réfection de peinture à faire. Des plus-values liées à des dépenses imprévues ont été enregistrées pour environ 10 000 euros.

La question est posée quant à l'augmentation possible du loyer suite aux travaux réalisés. Le logement étant conventionné et après interrogation des services de l'Etat, leur réponse va être analysée et ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer,  
la séance est levée à 22h15.

A Viennay, le 9 octobre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel POYAUX

Le Maire,  
Christophe MORIN